



Angers, lundi 22 juillet 2019

## Canicule épisode 2 : les services municipaux et la Réserve citoyenne de nouveau mobilisés

**La Ville d'Angers mobilise de nouveau ses services afin d'aider les Angevins, notamment les populations les plus fragiles, à lutter contre la canicule qui sévit cette semaine sur la France. La Réserve citoyenne est appelée en soutien.**

Un nouvel épisode caniculaire est prévu pour la semaine du 22 juillet. Les services municipaux de la Ville d'Angers se préparent à la vague de chaleur, dont le pic est attendu ce mardi 23 juillet.

Les personnes les plus vulnérables sont prioritaires au sein du dispositif.

### Pour les personnes âgées

Les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accueillent environ 1 000 seniors.

- Un protocole de protection contre la chaleur (fermeture des volets et des rideaux, contrôle de l'hydratation, accompagnement social...) est mis en place,
- Un réseau de bénévoles est chargé d'appeler quotidiennement toutes les personnes isolées inscrites sur le registre communal (130 Angevins). Ces appels permettent de recueillir les besoins d'accueil en résidence autonomie, les besoins de transport vers les résidences autonomie et les visites à domicile par des bénévoles. Les professionnels du CLIC se chargent des situations les plus complexes,
- À partir du mardi 23 juillet, trois résidences – Grégoire-Bordillon, Les Justices et Saint-Michel – ont été désignées pour accueillir les personnes âgées fragiles qui vivent habituellement à leur domicile. Des pièces fraîches sont à disposition. Ces résidences peuvent également accueillir les personnes âgées repérées par le CLIC\*,
- À partir du mardi 23 juillet, le service de soutien à domicile assure une veille, en lien notamment avec les porteurs de repas.

Créée à Angers en 2018, la Réserve citoyenne est elle aussi mise à contribution. Deux missions en particulier lui ont été confiées :

- Délivrer des conseils et accompagner la mise en œuvre du protocole d'hydratation des résidents dans les EHPAD et dans les résidences autonomie,
- Se rendre au domicile des personnes âgées selon les besoins repérés par le CLIC.

### Pour les enfants

Des mesures ont également été prises dans les centres de loisirs et les crèches afin de prévenir au mieux les effets de la canicule sur les plus jeunes.

- Sorties extérieures limitées, dans des zones ombragées, sans action sportive sollicitante,
- Hydratation tout au long de la journée, port de casquettes et de chapeaux,
- Maintien des fenêtres fermées et des stores baissés pour favoriser la fraîcheur.
- Dans les crèches, aucune sortie n'est prévue et les jeux d'eau sont favorisés.

La Ville fournit à chaque structure qui en fait la demande des ventilateurs.

### Pour les sans-abris

Le Plan canicule ayant été déclenché par la Préfecture du Maine-et-Loire, le Point Accueil Santé Solidarités (PASS) – 2, rue Joseph Cussonneau (02 41 88 87 40) - ouvrira exceptionnellement l'après-midi, à partir de mardi 23 juillet.

### Les parcs et jardins ouverts jusqu'à 22 h

Les parcs et jardins de la Ville d'Angers, habituellement fermés l'été à 20 h, resteront ouverts exceptionnellement jusqu'à 22 h durant l'épisode caniculaire. Cette mesure concerne : le Parc de la Garenne, le Jardin des Plantes, le Parc de la Chalouère, le Parc Bellefontaine, le Jardin du Musée des Beaux-Arts, le Parc d'Ollone, le Parc du Pin, le Parc de l'Arboretum, le Jardin de la Roseaie, le Parc du Hutreau et la Plaine de jeu Villechien.

Cette disposition s'applique à partir de mardi 23 juillet jusqu'au vendredi 26 juillet inclus.

### Des horaires élargis à AquaVita

L'ensemble des espaces d'AquaVita est ouvert au public avec des horaires élargis pour permettre aux baigneurs de profiter des installations en cette période de fortes chaleurs.

AquaVita sera ouvert sans interruption de 10 h à 21 h, du lundi au samedi, et le dimanche de 9 h à 19 h 30.

### Les chantiers ouverts tôt le matin et tard le soir

À la suite du déclenchement du Plan canicule par la Préfecture du Maine-et-Loire, un arrêté municipal prévoit que, par dérogation, les chantiers pourront commencer avant 7 h le matin et se poursuivre après 20 h le soir.

Les travaux les plus bruyants s'effectueront en se limitant au strict nécessaire.

Cet arrêté est en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire.

\* Le CLIC est le numéro unique pour toutes les questions liées à la canicule (02 41 25 01 37).